

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SDIS 974 a voté son budget 2018 : priorité à la construction des centres et à la qualité du secours

Saint-Denis, le 16 avril 2018 – Les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) sous la présidence de Cyrille Melchior, Président du Conseil d'Administration du SDIS 974, ont approuvé unanimement, le mardi 10 avril dernier, en présence de Amaury de Saint-Quentin, Préfet de La Réunion, et du Colonel Hervé BERTHOUIN, Directeur départemental de l'établissement, le budget 2018 du SDIS 974 qui s'élève cette année à **112 107 290 euros**.

Le Conseil Départemental reste le principal financeur de l'établissement tant au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

Le budget 2018 du SDIS 974 est réparti de la manière suivante :

- **92 467 182 euros en fonctionnement** (masse salariale, frais de gestion : carburants, habillement, loyers, eau, électricité,...)

Le poids des dépenses de personnel dans la structure budgétaire varie légèrement (-0.9%/2017) et passe de 83,46 % en 2017 à 82,27 % en 2018 des dépenses de fonctionnement. Pour mémoire, la valeur moyenne des SDIS de même strate était de 83,64% % en 2015.

- **19 640 108 euros en investissement** (Acquisitions de centres de soutien opérationnel, accès à la plateforme commune 15-18, véhicules opérationnels, matériel informatique, etc...)

Les points clés des dépenses 2018

Depuis l'année dernière et dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Schéma Départemental de Couverture et d'Analyse des Risques (SDACR), le conseil d'administration souhaite orienter stratégiquement, cette année encore, les dépenses sur :

- **La sécurisation de la gestion administrative** (Renforcement des personnels encadrants les services des assemblées, de la commande publique et du juridique ; Redimensionnement du groupement des ressources humaines)
- **L'amélioration des conditions matérielles et de travail** (Réhabilitation et construction de nouvelles casernes, achat de mobilier)
- **La rationalisation des moyens et des emplois** (Mutualisation SAMU, modernisation du centre d'appel et des moyens de transmission)
- **L'adaptation et le dimensionnement de la couverture opérationnelle** (Renforcement de la réponse en secours d'urgence aux personnes en risques courants, maintien de la capacité incendie, acquisition de véhicules opérationnels).

Le SDIS de La Réunion a la compétence exclusive de la **prévention**, de la **protection** et de la **lutte contre les incendies**, il concourt également, en partenariat avec les autres services et professionnels concernés (Police, SAMU,...), à la distribution des **secours d'urgences aux personnes** et à la **protection des biens et de l'environnement**.

En 2017, le SDIS 974 était composé de **870 sapeurs-pompiers professionnels**, **1 227 sapeurs-pompiers volontaires** et **253 personnels administratifs techniques et spécialisés**. Ces équipes ont géré **plus de 52 000 interventions** et réceptionné **plus 300 000 appels d'urgence**.

Consultez notre site Internet : www.sdis974.re